

Compte rendu de la 2^{ème} séance de l'Autorité de la statistique publique 29 septembre 2009

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Paul CHAMPSAUR

Président

Monsieur Yves FREVILLE

Vice-Président

Monsieur Francis MER

Ancien ministre,

Président du conseil de surveillance du groupe Safran

Monsieur Philippe LE CLEZIO

Membre du Conseil économique, social et environnemental

Monsieur Jean GAEREMYNCK

Président du comité du secret statistique

Membre du Conseiller d'Etat

Monsieur François ECALLE

Magistrat à la Cour des comptes

Monsieur Philip DANE

Inspecteur général des finances

Président du comité interministériel d'audit des programmes (CIAP)

Monsieur Pascal PENAUD

Inspecteur général des affaires sociales

Monsieur Bruno DURIEUX

Ancien ministre

Président du comité national des conseillers du commerce extérieur de la France

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE

Monsieur Olivier LEFEBVRE

Sous-directeur des systèmes d'information et des études statistiques du MESR

Monsieur Philippe CUNEO

Directeur de la coordination statistique

et des relations internationales à l'Insee

Monsieur Jean-Pierre LE GLEAU

Chef du département de la coordination statistique à l'INSEE

Madame Dalila VIENNE

Rapporteur de l'Autorité de la statistique publique

Madame Brigitte BAILLY SAINTE-CLUQUE

I - Approbation du compte-rendu de la séance du 8 juin 2009

Les Membres de l'Autorité approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 8 juin 2009.

II - Règlement intérieur

Les Membres de l'Autorité approuvent à l'unanimité le règlement intérieur de l'Autorité de la statistique publique.

III - Les services statistiques ministériels et le champ de compétence de l'Autorité de la statistique publique

M. Philippe Cuneo expose une note de travail sur les services statistiques ministériels.

Les échanges qui ont suivi ont porté sur trois points :

- a) la caractérisation de la statistique publique française ;
- b) le rôle de l'Autorité de la statistique publique dans l'agrément de structures en tant que « SSM » ;
- c) le rôle de l'Autorité dans l'agrément des statistiques publiques.

IV - Demande d'agrément de la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES) du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR)

M. Olivier Lefebvre présente la sous-direction qu'il dirige et les conditions dans lesquelles y seront produites les statistiques pour l'enseignement, la recherche et l'insertion professionnelle.

Cette présentation donne lieu à quelques échanges sur le positionnement des travaux de la sous-direction avec les travaux d'autres administrations sur l'insertion des jeunes et sur la difficulté éventuelle de recueillir des informations auprès de l'ensemble des universités.

Délibération sur la demande d'agrément

L'Autorité émet à l'unanimité un avis favorable au projet d'arrêté portant reconnaissance de la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche comme service statistique ministériel. L'Autorité indique qu'elle prendra les dispositions nécessaires au suivi de cet agrément dans les années qui viennent, pour ce qui concerne les statistiques produites par ce service. L'Autorité encourage la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche à poursuivre ses efforts d'amélioration de la qualité des statistiques concernant la population étudiante.